

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

# Compte Rendu de la Séance du 24 septembre 2020

**Date de convocation :**  
18 SEPTEMBRE 2020

**Nombre de membres :**  
En exercice : 40  
Présents : 32  
Procuration : 3  
Nombre de votants : 35

**Secrétaire de séance :**  
M. François GRANIER

**Le vingt quatre septembre deux mille vingt**, à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au COSEC à DINARD, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Pascal GUICHARD.

**PRESENTS :** Monsieur Jean-Pierre BACHELIER, Mesdames Muriel BEZIEL, Sophie BEZIER, Mesdames Delphine BRIAND, Claudia CARFANTAN, Christine COLAS, Messieurs Pierre CONTIN , Madame Martine CRAVEIA-SCHUTZ Messieurs Vincent DENBY-WILKES, Yves DERENNE Madame Lydie DUHIL Messieurs Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEUVRE-BERGERAULT, Messieurs Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Pascal GUICHARD, Mesdames Joelle HELEUX, Mirella JEAN DE DIEU Messieurs Daniel LEROY, Yannick LOISANCE, Frédéric MABBOUX, Mesdames Patricia MARTINEAU, Marie Claire MERVIN, Monsieur Alexandre MOTTE, Monsieur Jean Luc OHIER Madame, Monsieur Michel PENHOUET, Madame Daniele POURBAIX, Messieurs Christian POUTRIQUET, Arnaud SALMON , Madame Sylvie SARDIN..

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:** Mme Nolwenn GUILLOU à Monsieur Alexandre MOTTE, Madame Patricia MARTINEAU à Madame Sophie BEZIER, Monsieur Yvon POUTRIQUET à M. Frédéric MABBOUX

**ABSENTS :** Mesdames Magali ONEN-VERGER, Marie-Reine NEZOU, Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON

En introduction, il a été fait une présentation du Plan Climat Air Energie Territorial par M Forveille Yoann (y.forveille@cote-emeraude.fr), chargé de mission à la CCCE, le rappel de ce qui a déjà été réalisé et validé par le précédent conseil communautaire, ainsi que le planning prévisionnel pour les phases restant à finaliser jusqu'à l'approbation finale du PCAET en conseil communautaire.

Il est proposé le retrait du point 15 relatif à l'attribution d'un PASS Commerce et Artisanat de l'ordre du jour, le demandeur ayant souhaité modifier le contenu de son dossier. Ce point sera présenté au prochain conseil communautaire.

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

M. François GRANIER est désigné secrétaire de séance.

### **2. Adoption du compte-rendu du conseil communautaire du 30 JUILLET 2020**

Le compte rendu du conseil communautaire du 30 juillet est adopté à l'unanimité

### **3. Désignation des élus de la CCCE aux organismes extérieurs**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, vote les désignations suivantes :

Réfèrent CISPD : M Yvon POUTRIQUET

EPTB - délégués au comité syndical : MM Guichard et Ohier

Commissions du Pays de St Malo

Commission aménagement : M. Guichard / Mme Sardin / Mme Bezier

Commission développement : Mme Bezier / M Salmon / M Contin

Commission Transitions : M. Contin / M. Penhouet / M Denby Wilkes

Commission numérique : Mme Sardin / M. Denby Wilkes / M Guichard

Commission Santé : M. Duval / Mme Briand / M. B. Fontaine

### **4. Composition de la CIID**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, vote la liste suivante :

MM Remi LEMEUR Stéphane MAISONNEUVE Sylvain BRIANT Thierry DE FERRAND  
Jacques ERTLE Jean Michel GOIZET Yvon POUTRIQUET Philippe RENAULT Alain BARBE  
Bruno DESLANDES Pascal GUICHARD Yannick LOISANCE Christian FONTAINE Gilles de La  
MAISONNEUVE Philippe BECAN Frédéric LEMOINE Christian POUTRIQUET Eric DYEVE  
Eugène CARO Guillaume VILLENEUVE Bernard COUSYN Michel ARMANGE Jean-René  
PRUAL François GRANIER Yves BOBON Denis LEMONNIER Bruno VOYER Yves DERENNE  
Loïc GANDON Romain ANDRIEUX Pierre CONTIN Jean- Luc OHIER

Mmes Agnès BOUGEARD Guenhaëlle VEDIE Marie Claire MERVIN Martine GUENEGANT  
Delphine BRIAND Eliane HERGNO Sophie GUYON Joelle HELEUX

### **5. Délégation de pouvoir du conseil communautaire au Bureau communautaire**

A la demande de plusieurs conseillers communautaires, il est retiré la proposition concernant « la rétrocession de réseaux », compétence qui ne sera donc pas déléguée par le conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE la délégation de pouvoirs au Bureau communautaire pour les compétences proposées.
  - Demandes de subventions.
  - Admission en non-valeur.
  - Décider des cessions de biens mobiliers de 4 600 € à 20 000 € HT.
  - Aides PLH pour les dossiers ne respectant pas les conditions d'attribution
  - Conventions de Groupement de commandes
  - Classement ou déclassement dans le domaine public de la CCCE
  - Vente ou achat de foncier bâti dans la limite de 20 000 € dans le cadre du budget
  - Conventions de servitude de passage

- Prise en charge des frais de formation, de déplacements et de séjour des élus.
- Toutes conventions (pour autant que leurs incidences financières éventuelles aient été prévues au budget), hors celles déléguées au Président ou restant de la compétence du conseil communautaire, à l'exception des conventions restant obligatoirement de la compétence du conseil communautaire,

## **6. Dotation de solidarité communautaire 2020**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE la DSC 2020 proposée

<b>COMMUNE</b>	<b>DSC 2019</b>	<b>DSC 2020</b>
La Richardais	21 155 €	17 603 €
Lancieux	22 239 €	24 277 €
Le Minihic sur Rance	15 661 €	16 758 €
Pleurtuit	66 892 €	71 953 €
Beaussais-sur-Mer	38 749 €	40 487 €
Saint-Briac	29 854 €	33 501 €
Saint-Lunaire	30 476 €	31 745 €
Trémereuc	8 241 €	8 514 €
Dinard	129 733 €	118 162 €
<b>TOTAL</b>	<b>363 000 €</b>	<b>363 000 €</b>

## **7. Durée d'amortissement des biens**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Vote les durées d'amortissement présentées

<b>Objet</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
Frais réalisation doc. urbanisme et numérisation cadastre	2
Frais d'études	2
Frais de recherche et de développement	2
Frais d'insertion	2
Subventions versées à des tiers	5
Subventions versées à des organismes publics	15
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2

Installations de voirie	20
Matériel roulant	6
Autre matériel et outillage de voirie	6
Matériel de bureau et matériel informatique	2
Mobilier	10
Matériel de transport	6
Autres installations, matériel et outillage techniques	5
Aménagement et agencement pour l'installation de conteneurs (génie civil)	15
Autres immobilisations corporelles	15

#### **8. ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Vote les admissions en non valeur présentées

#### **9. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES ELUS AU CT ET AU CHSCT**

Sont donc proposés au titre des représentants de l'administration (collectivité) :

Titulaires : Mme Briand MM Guichard Denby-Wilkes Fontaine. B

Suppléants : Mmes Bezier Sardin MM Contin Penhouet

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

DÉSIGNE : les membres ci-dessus désignés siégeant au Comité Technique et au CHSCT.

#### **10. AVANCEMENT DE GRADE**

Il est proposé de valider les avancements de grade suivants et de modifier le tableau des effectifs en conséquence à compter du 01/10/2020 :

Service	Grade actuel	Grade d'avancement	DHS
POLE PETITE ENFANCE	Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	Educateur de jeunes enf. cl ex	35h
MULTIACCUEIL MOBYDOUCE	Adjoint technique territorial	Adjoint technique pal 2 cl	28h
ENTRETIEN DES LOCAUX	Adjoint technique territorial	Adjoint technique pal 2 cl	35h

SPANC	Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1 cl	35h
-------	-------------------------------------	------------------------------	-----

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

VOTE les avancements de grade proposés

#### **11. APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite au point précédent relatif aux avancements de grade, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le tableau des effectifs actualisé de la CCCE et présenté en annexe. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Adopte le tableau des effectifs actualisé proposé à l'unanimité

#### **12. DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2020 – Aménagement liaison douce**

Concernant le projet technique qui sera présenté au conseil communautaire pour validation dans les mois à venir, M Leroy estime que la largeur de chaussée réduite à 6 m est insuffisante en cas de croisement de camions et/ou de bus, M Denby Wilkes précise que sur le balcon d'éméraude, la voirie a été calibrée à 5.50 m et que cela fonctionne très bien. M. Derenne émet une inquiétude concernant l'usage partagé entre vélos et piétons. M le Président confirme que tous ces aspects seront étudiés dans le cadre de la finalisation du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à solliciter la demande de subvention au titre de la DSIL 2020 pour l'opération proposée

#### **13. CONSERVATOIRE DU LITTORAL – perception des redevances et autres recettes du domaine**

A la question concernant les tarifs de location des terres, M Penhouet précise qu'ils sont fixés par le conservatoire et très peu élevés du fait des nombreuses contraintes imposées aux locataires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire à la perception des redevances et autres recettes du domaine du Conservatoire du littoral.

#### **14. PARC D'ACTIVITES DES LANDES – Vente d'un lot**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ANNULE la délibération n°2019-104 du 27 juin 2019 ;
- AUTORISE la division du lot n°5 d'une superficie de 3 713m2 en deux lots distincts, à savoir le lot A 882 de 1857 m2 et le lot A 881 de 1856 m2 et les démarches nécessaires à cette opération ;
- AUTORISE la vente du lot A 882 à l'entreprise THOREUX WALLACE ou à toute autre personne morale ou physique pouvant s'y substituer, représentée par M. Wallace THOREUX ou par toute autre personne dûment habilitée, au prix de 25€ / m2, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;
- AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente déléguée, à signer l'acte authentique à intervenir par devant Maître Bodin-Bertel, notaire à Pleurtuit, et toutes pièces se rapportant à la présente.

### **15. ATTRIBUTION PASS JEUNE AGRICULTEUR**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- VALIDE l'attribution d'une aide individuelle et forfaitaire de 5000 € pour le projet ci-avant détaillé à l'EARL Mary Gauvin ;
- AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document nécessaire au versement de cette aide financière.

### **16. BRIGADE NATURE ET PATRIMOINE – Renouvellement de la convention Etat/CCCE pour la période 2021-2023**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le renouvellement de la convention unissant l'Etat représenté par la DIRECCTE-UT 35 à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, au travers de la Brigade nature et patrimoine, en vue de reconnaître sa qualité de structure d'insertion par l'activité économique ;
- AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document relatif au renouvellement de cette convention.

### **17. CHEMIN DES PEINTRES – demande de subvention Leader**

Il est rappelé l'historique du projet, les nombreuses contraintes règlementaires ayant induit des retards importants et aussi l'opportunité de pouvoir bénéficier d'une subvention très intéressante avec un taux de 80%.

A la demande de certains élus, il est retiré, dans le projet de délibération, la mention indiquant que la CCCE assurerait le financement de l'opération en cas de non obtention de la subvention. M. Penhouet confirme que cette hypothèse est très peu probable, rappelant les différents dispositifs de la contractualisation.

M MOTTE serait favorable à une augmentation du nombre de panneaux et à la mise en place d'un musée virtuel par le biais d'une application numérique. Il lui est confirmé que ce dernier point a déjà été envisagé dans le cadre de l'évolution du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de musée-promenade en plein air intitulé « Le Chemin des Peintres de la Côte d'Emeraude » ;
- VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- SOLLICITE une subvention de 78 904,57 € au titre du programme LEADER 2014-2020 au taux de 80% (aucun autre financement sollicité) ;
- DONNE tous pouvoirs au Président ou au Vice-Président délégué pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### **18. OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE – désignation d'un élu au conseil d'administration de l'association Dinard Côte d'Emeraude Tourisme**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DESIGNER M. Pascal GUICHARD comme neuvième Membre du collège « élus locaux » du Conseil d'Administration de DINARD COTE D'EMERAUDE TOURISME, Office de Tourisme Communautaire.
- DONNE tous pouvoirs au Président ou au Vice-Président délégué pour l'exécution de la présente délibération.

## **19. HABITAT – PLH – Demande aide à la production de logements locatifs sociaux – Armorique Habitat**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une aide à ARMORIQUE HABITAT à titre dérogatoire ;
- DEMANDE à ARMORIQUE HABITAT de ratifier l'accord-cadre avec les organismes HLM, via un avenant ;
- DONNE tous pouvoirs au Président ou à la Vice-Présidente déléguée pour l'exécution de la présente délibération.

## **20. CAP EMERAUDE – VILLAGE DES MARQUES**

M MOTTE souligne l'évolution des pratiques des consommateurs, et il jugerait intéressant pour le territoire la création d'un village de start-up, et ce dans le cadre d'un cahier des charges à finaliser.

M Le Président rappelle que des espaces sont déjà destinées à des entreprises du secteur tertiaire et que la commercialisation est complexe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 33 voix pour, 2 abstentions (Mme COLAS, M. ERTLE)

- Se déclare favorable à l'abandon du projet du village des marques
- Propose de solliciter les autres EPCI du Pays de Saint-Malo pour délibérer de la même façon sur leur refus de principe d'accepter un village des marques sur leur territoire.

## **21. PETITE ENFANCE – convention de mise à disposition de la maison de l'enfance de la commune de La Richardais**

Après en avoir délibéré, e conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux de la maison de l'enfance pour le transfert d'activité du multi-accueil Courte échelle.

## **22. CEPP- CANDIDATURE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SEQUOI – PROGRAMME ACTEE2**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le budget prévisionnel ;

DECIDE de déposer une candidature conjointe avec la communauté de communes Bretagne romantique pour répondre à l'AMI SEQUOIA ;

DECIDE d'être le porteur de projet pour compte du groupement OU DECIDE de confier à la communauté de communes Bretagne romantique le portage administratif ;

## **23. Informations**

Il est fait le point sur la méthodologie (rôle des commissions communautaires, consultation....) proposée pour l'élaboration du futur projet de territoire, l'objectif étant qu'il soit proposé au vote du conseil communautaire en mars 2021.

De même, il est rappelé l'annonce faite par la commune de Beussais sur Mer de quitter la CCCE pour rejoindre Dinan Agglomération. Cette procédure se déroulera sur plusieurs mois et ce sujet sera revu en conseil communautaire dans les mois à venir,